



COMMUNIQUE DE PRESSE

CARMAT lance une augmentation de capital d'un montant initial de 10,3 M€ pour financer ses activités au moins jusqu'à fin 2024

- Cette augmentation de capital sera réalisée par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec délai de priorité de 7 jours de bourse, à titre irréductible et réductible, au profit des actionnaires
- Le montant initial de l'augmentation de capital pourra être porté jusqu'à 11,8 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et jusqu'à 13,6 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation
- Extension de l'horizon financier de CARMAT au moins jusqu'à fin 2024, en cas de réalisation de l'augmentation de capital initiale (hors clause d'extension et option de surallocation)
- La réalisation de l'augmentation de capital initiale permettrait à CARMAT de poursuivre sa progression en vue de l'atteinte de plusieurs catalyseurs de croissance en 2025
- Prix d'émission des actions nouvelles de 1,60 € par action
- Après Offre, le besoin de financement de la Société à horizon de 12 mois, soit jusqu'à fin septembre 2025, sera de 36 à 38 M€



**Visioconférence le mercredi 18 septembre 2024 à 18h00 CEST.
Pour y participer, [veuillez-vous inscrire en cliquant sur ce lien](#)**

Paris, le 18 septembre 2024 – 7h00 CEST

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (l'« **Offre au public** ») et avec un délai de priorité, à titre irréductible et réductible, pour ses actionnaires existants et d'un placement global auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, en dehors, notamment, des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Australie (le « **Placement Global** » et, ensemble avec le délai de priorité et l'Offre au Public, l'« **Offre** »), d'un montant initialement prévu de 10,3 M€. L'Offre pourra être portée jusqu'à un maximum de 13,6 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation. Les principales caractéristiques de cette augmentation de capital sont les suivantes :

- Prix de souscription : 1,60 € par action, soit une décote de 24,5% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation de ce prix de souscription (soit 2,12 €) et représentant une décote de 21,18% par rapport au cours de clôture au 16 septembre 2024 (soit 2,03 €) ;
- Parité de souscription : 5 Actions Nouvelles pour 28 actions existantes détenues au 17 septembre 2024
- Engagements de souscription et engagements à titre de garantie à hauteur de 6,7 M€ représentant 65,2% du montant initial de l'opération (dont 4,5 M€ par les actionnaires historiques Sante Holdings SRL (Dr Antonino Ligresti) et Lohas SARL (Pierre Bastid)) ;
- Période de souscription dans le cadre du délai de priorité et de l'Offre au Public : du 18 au 26 septembre 2024 inclus
- Date limite de l'inscription en compte des actions CARMAT afin de bénéficier du délai de priorité de souscription (*record date*) : le 17 septembre 2024
- Période du Placement Global : du 18 au 28 septembre 2024 inclus

Stéphane Piat, Directeur général de CARMAT, déclare : « Depuis l'automne 2023, qui a marqué le réel début du déploiement commercial d'Aeson®, nous constatons une dynamique très encourageante et une progression continue du nombre d'implantations et des ventes. Nous améliorons progressivement notre approche commerciale, grâce notamment à une compréhension plus fine des dynamiques d'accès au marché et des spécificités de chaque pays. Les retours des hôpitaux européens sont très positifs, et confirment les caractéristiques uniques et différenciantes d'Aeson®.

Certes marquée par les défis inhérents à l'introduction d'une innovation de rupture, cette phase initiale nous a permis de poser des bases solides avec plus de 50 centres européens formés, prêts à soutenir notre expansion. Avec, de surcroît, le franchissement récent du cap de la moitié des recrutements visés dans l'étude EFICAS en France, nous pensons être bien orientés pour la finaliser au cours de l'année prochaine, et en publier les résultats dès fin 2025. Ces derniers devraient constituer un accélérateur essentiel de l'adoption d'Aeson®.

L'augmentation de capital avec délai de priorité pour les actionnaires, que nous lançons aujourd'hui, est cruciale pour renforcer notre structure financière à court terme et nous donner les moyens d'avancer vers les étapes structurantes qui nous attendent en 2025 : la finalisation de l'étude EFICAS, l'initiation de la seconde cohorte de patients de l'étude EFS aux Etats-Unis, mais aussi la reprise de l'étude PIVOT européenne avec des patients non éligibles à la transplantation, pour nous permettre de viser à terme, la thérapie de destination. Le franchissement de ces étapes devrait constituer une avancée majeure en direction de notre objectif stratégique qui est d'établir Aeson® comme une des thérapies de référence dans le traitement de l'insuffisance cardiaque avancée, afin de sauver et améliorer la vie des patients à travers le monde. »

Raisons de l'Offre

L'émission a pour objet principal de renforcer les capitaux propres de CARMAT et de financer son besoin en fonds de roulement à court terme. Avant Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous), les ressources financières certaines dont dispose la Société lui permettent de financer ses activités jusqu'à fin septembre 2024. Le produit net de l'opération permettra à CARMAT de poursuivre ses opérations au-delà de cet

horizon, et en particulier de poursuivre le développement de sa production et de ses ventes, ainsi que son essai clinique EFICAS en France.

Dans l'hypothèse de réalisation de l'Offre à hauteur de 75% et 100%, la Société sera en mesure de financer ses activités respectivement jusqu'au début décembre 2024 et jusqu'à au moins fin 2024. Les fonds devant être levés dans le cadre de l'Offre ne financeront que partiellement les besoins de la Société et compte tenu de son besoin en financement de 45 M€ sur les 12 mois à venir (soit jusque fin septembre 2025), la Société restera confrontée à une situation d'insuffisance en fonds de roulement à 12 mois estimée à 36 M€ ou 38 M€, selon que l'Offre soit réalisée à 75% ou 100%.

La Société travaille à une extension progressive de son horizon de financement à 12 mois, en plusieurs étapes, incluant différentes initiatives dont une ou plusieurs augmentations de capital additionnelles.

Structure de l'Offre

Conformément aux dixième (10^{ème}) et treizième (13^{ème}) résolutions de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 30 mai 2024 (l'« **Assemblée Générale** »), et faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le conseil d'administration de la Société le 16 septembre 2024, le directeur général de la Société a, le 16 septembre 2024, décidé notamment le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec délai de priorité, à titre irréductible et réductible, au profit des actionnaires, par émission d'un nombre maximum de 6 414 516 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euros (les « **Actions Nouvelles** »), ce nombre pouvant être augmenté de 962 177 Actions Nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (la « **Clause d'Extension** ») et de 1 106 504 Actions Nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (l'« **Option de Surallocation** ») (telles que définies ci-dessous).

Les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, feront l'objet d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre au Public** ») ; et
- un placement global destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - une offre en France auprès d'investisseurs qualifiés ; et
 - une offre internationale auprès d'investisseurs qualifiés dans certains pays à l'extérieur des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations extraterritoriales (« *offshore transactions* ») conformément à la Regulation S du Securities Act (« **Regulation S** ») (sauf au Japon, en Australie, en Afrique du Sud et au Canada).

La diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions applicables des règles de marché Euronext.

Le prix de souscription des actions nouvelles sera de 1,60 € par action.

Le nombre définitif d'Actions Nouvelles à émettre sera déterminé à l'issue du Placement Global, le 28 septembre 2024 (voir la section « **Structure de l'Offre et calendrier indicatif** » ci-dessous).

Invest Securities agit en qualité de coordinateur global et teneur de livre dans le cadre de l'Offre (le « **Coordinateur Global et Teneur de Livre** »). L'Offre a fait l'objet d'un contrat de placement conclu le 16 septembre 2024 entre la Société et Invest Securities.

Garantie et engagements de souscription

L'émission ne fait l'objet d'aucune garantie de bonne fin, au sens des dispositions de l'article L. 225-145 du code de commerce.

Aux termes d'engagements de souscription et d'engagements de souscription à titre de garantie, 9 investisseurs se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant total de 6,7 M€, soit 65,2% du montant initial de l'Offre. Les engagements de souscription à titre de garantie seraient déclenchés dans le cas où le montant total de souscription des Actions Nouvelles (souscriptions

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD OU AU JAPON.

reçues dans le cadre de l'Offre) représenteraient moins de 100% de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Tous les garants seront rémunérés par une commission d'un montant égal à 5% du montant de leur engagement de souscription à titre de garantie, indépendamment du nombre de titres qui leur seront alloués. Les garants percevront également une commission de 2% du montant de leur engagement de souscription à titre de garantie qui sera effectivement appelé dans le cadre de l'allocation finale des titres émis. En cas d'exercice partiel de ces engagements de souscription à titre de garantie, les investisseurs seront alloués au prorata de leur engagement initial. Il est précisé que les titres éventuellement alloués au titre de ces engagements de souscription à titre de garantie ne font pas l'objet d'un engagement de conservation.

Lohas SàRL (M. Pierre Bastid), actionnaire détenant 4 666 226 actions de la Société (soit 13,0% du capital), s'est engagé irrévocablement à passer un ordre pour un montant de 1,95 M€, à titre irréductible à hauteur de sa quote-part et, pour le solde, dans le cadre de l'Offre au Public.

Santé Holdings SRL (Dr Antonino Ligresti), actionnaire détenant 4 237 616 actions de la Société (soit 11,8% du capital social), s'est engagé irrévocablement à passer un ordre pour un montant de 2,55 M€, à titre irréductible à hauteur de sa quote-part et, pour le solde, dans le cadre de l'Offre au Public.

Au total, les engagements de souscription décrits ci-dessus représentent un montant total de 4,5 M€, soit 43,9% du montant initial global de l'augmentation de capital (38,1% du montant maximum de l'augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 33,2% du montant maximum de l'augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Le détail des engagements représentant au total 65,2% du montant de l'Offre, est le suivant :

Nom de l'Investisseur	Montant de l'ordre de souscription
Actionnaires historiques	
Santé Holding Srl	2.550.000 €
Lohas SàRL	1.950.000 €
Sous total actionnaires historiques	4.500.000 €
Garants	
Market Wizards	680.000 €
Friedland Gestion	500.000 €
Hamilton Stuart Capital	500.000 €
Gestys	300.000 €
Giga società semplice	30.000 €
Sully Patrimoine Gestion	80.000 €
EB Finance	100.000 €
Sous total garants	2.190.000 €
Total	6.690.000 €

Principales modalités de l'augmentation de capital

Montant de l'émission et nombre d'Actions Nouvelles à émettre

L'augmentation de capital s'élève à un montant brut initial (prime d'émission incluse) de 10,3 M€, pouvant être porté à un montant maximum de 11,8 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant maximum de 13,6 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, représentant respectivement un maximum de 115% et 132% du montant initial de l'Offre.

Structure de l'Offre et calendrier indicatif

Délai de priorité

L'augmentation de capital est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et avec un délai de priorité, à titre irréductible et réductible, de sept jours de bourse consécutifs, du 18 au 26 septembre 2024 (inclus) à 17 heures 30, accordé aux porteurs d'actions

existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 17 septembre 2024, selon le calendrier indicatif. Ce délai de priorité n'est ni cessible, ni négociable.

Dans le cadre du délai de priorité, chaque actionnaire de la Société aura la possibilité de souscrire des Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre au Public (i) à titre irréductible, à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société à la date du 17 septembre 2024, à raison de 5 Actions Nouvelles pour 28 actions existantes qu'il détient au 17 septembre 2024 et (ii) à titre réductible, à hauteur du nombre d'Actions Nouvelles qu'il désirerait en sus de celui lui revenant au titre de l'exercice de son droit de priorité à titre irréductible (dans les limites visées ci-dessous), étant précisé que les ordres de souscription à titre réductible passés dans le cadre du délai de priorité seront servis par priorité aux ordres de souscription passés dans le cadre de l'Offre au Public et le Placement Global (y compris s'agissant des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension).

Tout actionnaire qui se verrait attribuer par application de cette règle le droit de souscrire moins d'une Action Nouvelle aura le droit de souscrire une Action Nouvelle.

L'actionnaire souhaitant souscrire des Actions Nouvelles en sus de celles lui revenant au titre de l'exercice de son droit de priorité à titre irréductible pourra passer un ordre, soit à titre réductible dans le cadre du délai de priorité, soit dans le cadre de l'Offre au Public ou du Placement Global. Les ordres passés par les actionnaires dans le cadre du délai de priorité à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles. Les Actions Nouvelles le cas échéant émises dans le cadre de l'exercice de la Clause d'Extension seront allouées prioritairement, selon les mêmes règles, au service des ordres à titre réductible qui n'auraient pas été servis. Les ordres passés par les actionnaires dans le cadre de l'Offre au Public ou du Placement Global seront, quant à eux, traités sans priorité par rapport aux ordres passés par tout autre investisseur souhaitant souscrire dans le cadre de l'Offre au Public ou dans le cadre du Placement Global.

A titre d'illustration, un actionnaire qui détiendrait 3 592 actions, soit 0,01% du capital, pourra souscrire à titre irréductible un nombre maximum de 640 Actions Nouvelles, correspondant un montant de souscription égal au maximum à 1 024 euros, avec la certitude d'être servi intégralement, que l'augmentation de capital soit réalisée à 75%, 100%, ou 115% du montant initialement visé.

Offre au Public

L'Offre au Public sera ouverte uniquement en France, du 18 septembre 2024 au 26 septembre 2024 (inclus) à 17 heures 30 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier, pour les souscriptions par Internet. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès d'Uptevia, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Placement Global

Le Placement Global aura lieu du 18 septembre 2024 au 28 septembre 2024 (inclus) à 17 heures. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Coordinateur Global et Teneur de Livre au plus tard le 28 septembre 2024 avant 17 heures (heure de Paris) (date indicative).

Procédure d'allocation

La procédure d'allocation des Actions Nouvelles sera la suivante :

- La souscription des Actions Nouvelles est réservée, par priorité, aux actionnaires existants de la Société inscrits en compte à la date du 17 septembre 2024, qui pourront exercer ce droit dans les conditions décrites ci-dessus ;
- Les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre de cette priorité seront allouées en fonction de la nature et de l'importance de la demande entre les souscriptions dans le cadre de l'Offre au Public et celles dans le cadre du Placement Global ;
- Les souscriptions dans le cadre du Placement Global seront allouées en raison de l'ordre d'arrivée des souscriptions et/ou la qualité des différentes catégories d'investisseurs ;

- Les engagements de souscription à titre de garantie seront alloués dès lors que le reste des souscriptions allouées ne permettent pas d'atteindre le montant initial de l'Offre (une réduction proportionnelle interviendra en cas d'appel partiel de la garantie).

Montant brut et net de l'Offre

Le montant du produit d'émission perçu par la Société serait, à titre indicatif, comme suit :

(en millions d'euros)	Offre à 75%	Offre à 100% (hors exercice de la Clause d'Extension)	Offre à 115% (après exercice intégral de la Clause d'Extension)	Offre après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
Produit brut	7,70	10,26	11,80	13,57
Dépenses estimées*	0,74	0,90	0,95	1,06
Produit net	6,95	9,36	10,85	12,51

* En ce compris la rémunération des intermédiaires financiers, frais juridiques, administratifs et de communication, ainsi que le montant de la rémunération relative aux engagements de souscription au titre de garantie en cas d'appel intégral des garants (soit 153 K€ = 7% x 2,2 M€), ainsi que les autres frais liés à l'émission.

Calendrier indicatif

16 septembre 2024	Décision du conseil d'administration approuvant le principe de l'Offre et donnant au directeur général les pouvoirs pour sa mise en œuvre Décisions du directeur général relatives au lancement de l'Offre et fixation du prix de l'Offre
17 septembre 2024	Approbation du Prospectus par l'AMF Signature du Contrat de Placement Date limite de l'inscription en compte des actions de la Société afin de bénéficier du délai de priorité de souscription (<i>record date</i>)
18 septembre 2024	Communiqué de presse annonçant le lancement de l'Offre (avant ouverture des marchés) Mise à disposition du Prospectus Publication de l'avis d'Euronext Paris d'Ouverture de l'Offre Ouverture du délai de priorité, de l'Offre au Public et du Placement Global
26 septembre 2024	Clôture du délai de priorité et de l'Offre au Public (à 17h30)
28 septembre 2024	Clôture du Placement Global (17h00) Fixation des modalités définitives de l'Offre (en ce compris l'exercice de la Clause d'Extension, le cas échéant)
30 septembre 2024	Communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre (avant ouverture des marchés) Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre au Public
2 octobre 2024	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Ouverture de la période de stabilisation
27 octobre 2024	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Engagement d'abstention de la Société

La Société a consenti, jusqu'au 31 octobre 2024, un engagement d'abstention au bénéfice du Coordinateur Global et Teneur de Livre, portant sur l'émission de titres de capital de la Société, dont notamment les actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA Vester, mais à l'exclusion de certaines exceptions usuelles et des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA émis dans le cadre de l'« *equitization* » de l'emprunt accordé par la Banque Européenne d'Investissement.

Il est précisé qu'aucun engagement de conservation n'a été demandé dans le cadre de l'Offre ni aux actionnaires existants de la Société ni aux investisseurs s'étant engagés à souscrire à l'Offre.

Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, en prenant pour hypothèse une Offre à 100% et l'allocation de l'intégralité des engagements de souscription et de garantie susvisés et sur la base du nombre d'actions en circulation et de la répartition de l'actionariat de la Société à la date des présentes, la répartition de l'actionariat de la Société serait, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires	Hors exercice de la Clause d'Extension			Après exercice intégral de la Clause d'Extension			Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Lohas SARL (Pierre Bastid)	4 541 643	10,7%	9,7%	4 541 643	10,5%	9,5%	4 541 643	10,2%	9,3%
Les Bastidons (Pierre Bastid)	1 343 333	3,2%	2,9%	1 343 333	3,1%	2,8%	1 343 333	3,0%	2,7%
Sante Holdings SRL (Dr Antonino Ligresti)	5 831 366	13,8%	15,9%	5 831 366	13,5%	15,6%	5 831 366	13,1%	15,3%
Matra Défense SAS (Groupe Airbus)	2 670 640	6,3%	7,8%	2 670 640	6,2%	7,6%	2 670 640	6,0%	7,5%
Corely Belgium SPRL (Famille Gaspard)	880 000	2,1%	3,6%	880 000	2,0%	3,5%	880 000	2,0%	3,4%
Therabel Invest	741 706	1,8%	1,6%	741 706	1,7%	1,6%	741 706	1,7%	1,5%
Pr. Alain Carpentier & Famille	491 583	1,2%	2,1%	491 583	1,1%	2,1%	491 583	1,1%	2,0%
Association Recherche Scientifique Fondation A. Carpentier	115 000	0,3%	0,5%	115 000	0,3%	0,5%	115 000	0,3%	0,5%
Cornovum	458 715	1,1%	1,0%	458 715	1,1%	1,0%	458 715	1,0%	0,9%
Stéphane Piat (directeur général)	553 402	1,3%	1,4%	553 402	1,3%	1,4%	553 402	1,2%	1,4%
Actions auto-détenues*	14 281	0,0%	0,0%	14 281	0,0%	0,0%	14 281	0,0%	0,0%
Flottant	24 694 141	58,3%	53,5%	25 656 318	59,3%	54,5%	26 762 822	60,3%	55,5%
TOTAL	42 335 810	100,0%	100,0%	43 297 987	100,0%	100,0%	44 404 491	100,0%	100,0%

* Contrat de liquidité (situation au 31/8/2024)

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

À titre indicatif, l'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Offre et ne souscrivant pas à celle-ci et sur la quote-part des capitaux propres de la Société par action est la suivante (sur la base d'un nombre de 35.921.294 actions actuellement en circulation et de capitaux propres non audités égaux à -37,6 M€ à date) :

	Quote-part du capital		Quote-part des capitaux propres	
	Base non diluée	Base diluée*	Base non diluée	Base diluée*
Avant l'Offre	1,00%	0,75%	-1,0462	-0,3973
Après émission de 4.810.887 Actions Nouvelles (en cas de souscription à hauteur de 75%)	0,88%	0,68%	-0,7337	-0,2160
Après émission de 6.414.516 Actions Nouvelles (hors exercice de la clause d'extension)	0,85%	0,66%	-0,6453	-0,1627
Après émission de l'intégralité des Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)	0,83%	0,65%	-0,5954	-0,1322
Après émission de l'intégralité des Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,81%	0,63%	-0,5407	-0,0984

* A la date du Prospectus, 12.281.688 actions nouvelles sont susceptibles d'être émises par la Société sur exercice ou acquisition d'instruments dilutifs, dont (i) 1.259.891 actions (ordinaires et de préférence) au titre des actions attribuées gratuitement à M. Stéphane Piat (directeur général de CARMAT), dont 218.136 actions qui deviendront disponibles le 24 juin 2027 et un maximum de 436.300 actions, susceptibles de devenir disponibles à cette même date, dans l'hypothèse où les critères de performance associés seraient tous atteints à cette date, (ii) 2.422.204 actions au titre des actions attribuées gratuitement aux salariés de la Société, (iii) 66.000 BSA au bénéfice des administrateurs et consultants de la Société, (iv) 3.005.000 actions sur exercice des 3.500.000 BSA Vester actuellement en circulation, et (v) 5.528.593 actions sur exercice des 6.000.000 BSA BEI actuellement en circulation. La Société sera très probablement amenée dans le futur à émettre des BSA équitization supplémentaires, à l'effet de lui permettre d'apurer intégralement sa dette contractée auprès de la Banque Européenne d'Investissement (soit environ 47 M€ pour l'ensemble des trois tranches de l'emprunt), étant précisé toutefois que le nombre total d'actions susceptibles d'être émises in-fine au titre de cet apurement ne peut être déterminé avec précision dans la mesure où il dépend notamment de l'évolution future du cours de l'action CARMAT.

Éligibilité de l'offre aux dispositifs PEA / PEA-PME et au réinvestissement dans le cadre d'un apport cession (dispositif 150-O B ter du Code général des impôts)

Les actions CARMAT peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

La société est également éligible au dispositif 150-O B ter du Code général des impôts, qui permet aux personnes qui ont cédé des titres apportés dans un délai de trois ans suivant l'apport de bénéficiaire du maintien du report d'imposition en cas de souscription en numéraire.

Les personnes concernées sont invitées à s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier, notamment à raison de la souscription, de l'acquisition, de la détention et de la cession d'actions de CARMAT.

Mise à disposition du prospectus

L'Offre au Public fait l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 17 septembre 2024 sous le numéro 24-403, composé du document d'enregistrement universel 2023 de la Société déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2024 sous le numéro D. 24-0374, tel que mis à jour par un amendement au document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 17 septembre 2024 sous le numéro D. 24-0374-A01 (ensemble le « **Document d'Enregistrement Universel 2023** »), et d'une note d'opération, incluant le résumé du prospectus (la « **Note d'Opération** »), dont des exemplaires sont disponibles sans frais auprès de Carmat (36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Étendard – Energy III – 78140 Vélizy-Villacoublay), ainsi que sur les sites Internet de Carmat (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Carmat attire l'attention du public sur la Section 2 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2023, tel que mis à jour par son amendement, et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques » de la Note d'Opération.

...

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez nous sur [Linkedln](https://www.linkedin.com/company/carmat).

...

CARMAT
Stéphane Piat
Directeur Général

Pascale d'Arbonneau

Directrice Administrative et Financière
Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

Alize RP
Relations Presse

Caroline Carmagnol

Tél. : 06 64 18 99 59
carmat@alizerp.com

NewCap
Communication financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky
Jérémy Digel

Tél. : 01 44 71 94 92
carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
ISIN : **FR0010907956**
Mnémonique : **ALCAR**

•••

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

En France, l'offre des actions Carmat décrite ci-dessus sera effectuée dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible et réductible, au profit de ses actionnaires en France et d'un placement global auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, en dehors, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Australie.

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans ces Etats membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.*

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.*

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Carmat aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les actions Carmat n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Carmat n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Carmat aux Etats-Unis.*

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions Carmat doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Carmat. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité d'Invest Securities et n'ont pas été vérifiées indépendamment par d'Invest Securities.

Résumé du prospectus

Section 1 – Introduction et avertissement								
1.1	Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières Libellé pour les actions : Carmat Code ISIN : FR0010907956 Mnémonique : ALCAR							
1.2	Identité et coordonnées de l'émetteur : Carmat, 36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Étendard – Energy III – 78140 Vélizy-Villacoublay, France, 504 937 905 RCS Versailles (la « Société »)							
1.3	Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus : Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02							
1.4	Date d'approbation du prospectus : l'AMF a approuvé le Prospectus sous le n° 24-403 le 17 septembre 2024 (le « Prospectus »).							
1.5	Avvertissements Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les actions dont l'admission aux négociations est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le présent résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du présent résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.							
Section 2 - Informations clés sur l'émetteur								
Point 2.1 - Emetteur des valeurs mobilières								
2.1.1	Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine - Siège social : 36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Étendard – Energy III – 78140 Vélizy-Villacoublay, France - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - LEI : 969500ARXACM0P0KH333 - Droit applicable / Pays d'origine : droit français / France							
2.1.2	Principales activités CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé (il s'adapte en temps réel et de manière automatique aux besoins du patient), Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne et s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes, hautement spécialisées. La vision stratégique de CARMAT est de faire d'Aeson® le premier cœur artificiel approuvé dans l'indication de thérapie de destination (« DT »), qui permettrait au patient de vivre avec Aeson® de manière durable, sans transplantation cardiaque ultérieure. Actuellement, la commercialisation d'Aeson® est autorisée en Europe et dans tous les pays reconnaissant le marquage CE, dans l'indication de « pont à la transplantation » (ou BTT – bridge to transplant), le patient bénéficiant du support d'Aeson® dans l'attente d'une disponibilité d'un greffon humain pour une transplantation. CARMAT vise également à horizon 2027, l'obtention de la « PMA » par la Food & Drug Administration qui lui permettrait de commercialiser son dispositif aux Etats-Unis, pays dans lequel Aeson® est actuellement en cours d'évaluation clinique dans le cadre d'une étude de faisabilité (« EFS »). La Société prévoit d'initier la seconde cohorte de l'étude au 1 ^{er} trimestre de 2025. La Société conduit actuellement en France une étude dite « EFICAS » portant sur 52 patients qui lui permettra d'obtenir des données complémentaires sur l'efficacité et la sécurité d'Aeson®, mais également des données médico-économiques qui lui permettront de soutenir la proposition de valeur de sa thérapie, et faciliter ainsi le remboursement du dispositif, en particulier en France. CARMAT entend également s'appuyer sur les résultats de cette étude pour obtenir la « PMA » (autorisation de commercialiser son cœur artificiel) aux Etats-Unis. Au 1 ^{er} juillet 2024, 25 patients avaient déjà été inclus dans le cadre de cette étude, que la Société prévoit de finaliser en 2025. En 2023, CARMAT a réalisé un chiffre d'affaires de 2,8 M€, correspondant à la vente de 17 cœurs Aeson®, dont 10 dans le cadre de l'étude clinique EFICAS et 7 dans le cadre strictement commercial (en Allemagne et en Italie). Au premier semestre 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 M€, correspondant à la vente de 20 cœurs dont 13 dans le cadre de l'étude EFICAS et 7 dans le cadre commercial (en Allemagne, Italie et Pologne). Cette dynamique positive témoigne d'une diffusion encourageante de la thérapie en Europe. La Société dispose depuis début 2024, suite à l'extension de son site de production de Bois d'Arcy fin 2023, d'un outil industriel lui permettant de produire jusqu'à 500 cœurs Aeson® par an. Elle prévoit dans un second temps, à horizon 2027, une nouvelle expansion de ses capacités de production, pour atteindre une capacité de 1000 cœurs par an. Depuis son origine, la Société a sécurisé plus de 500 M€ de financements, dont environ 80% en fonds propres. Son horizon de financement est actuellement à fin septembre 2024. Sur la base de son « business plan » actuel, CARMAT estime qu'il lui faudra sécuriser environ 45 M€ pour assurer la poursuite de ses activités sur les 12 prochains mois, soit jusqu'à fin septembre 2025. Les principaux objectifs actualisés de la Société pour 2024 sont les suivants : i) un chiffre d'affaires situé dans une fourchette de 8 à 12 M€ (contre une prévision précédemment communiquée de 14 M€) ii) une cinquantaine d'hôpitaux formés pour des implantations commerciales à fin 2024, iii) un taux de recrutement d'environ 75% dans l'étude EFICAS, iv) une réduction du « cash-burn » (exploitation et investissements) de l'ordre de 20% par rapport à 2023, et v) la soumission du dossier de reprise de l'étude EFS (early feasibility study) aux Etats-Unis. Outre le développement progressif de sa thérapie en Europe dans l'indication « BTT », la Société vise à moyen-terme, d'une part l'accès au marché américain, et d'autre part l'indication de thérapie de destination. Dans cette perspective, les catalyseurs-clés anticipés par la Société sont les suivants : i) au T1 2025, démarrage de la seconde cohorte de patients de l'étude EFS aux Etats-Unis, ii) au S1 2025, publication dans une revue scientifique des résultats cliniques d'Aeson® chez les patients préalablement sous « ECMO » (Oxygénation par membrane extra-corporelle), iii) au S2 2025, reprise de l'étude PIVOT en Europe sur des patients non éligibles à la transplantation, pour viser à terme l'indication de « thérapie de destination », et iv) au T4 2025, publication des résultats de l'étude EFICAS (52 patients).							
2.1.3	Principaux actionnaires à la date du Prospectus : à sa connaissance, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société (sur une base non diluée) est à la date du Prospectus la suivante :							
		Base non diluée				Base diluée		
Actionnaires (à la connaissance de la Société)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des droits de vote
Lohas SARL (Pierre Bastid)	3 322 893	9,3%	3 322 893	8,2%	3 322 893	6,9%	3 322 893	6,3%

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD OU AU JAPON.

Les Bastidons (Pierre Bastid)	1 343 333	3,7%	1 343 333	3,3%	1 343 333	2,8%	1 343 333	2,5%
Sante Holdings SRL (Dr Antonino Ligresti)	4 237 616	11,8%	5 871 040	14,5%	4 237 616	8,8%	5 871 040	11,1%
Matra Défense SAS (Groupe Airbus)	2 670 640	7,4%	3 652 040	9,0%	2 670 640	5,5%	3 652 040	6,9%
Corely Belgium SPRL (Famille Gaspard)	880 000	2,4%	1 670 000	4,1%	880 000	1,8%	1 670 000	3,2%
Therabel Invest	741 706	2,1%	741 706	1,8%	747 706	1,6%	747 706	1,4%
Pr. Alain Carpentier & Famille	491 583	1,4%	983 166	2,4%	491 583	1,0%	983 166	1,9%
Association Recherche Scientifique Fondation A. Carpentier	115 000	0,3%	230 000	0,6%	115 000	0,2%	230 000	0,4%
Cornovum	458 715	1,3%	458 715	1,1%	458 715	1,0%	458 715	0,9%
Stéphane Piat (directeur général)	553 402	1,5%	671 212	1,7%	1 813 284	3,8%	1 891 134	3,6%
Actions auto-détenues*	14 281	0,0%	0	0,0%	14 281	0,0%	0	0,0%
Flottant	21 092 125	58,7%	21 453 201	53,1%	32 107 931	66,6%	32 610 978	61,8%
Total	35 921 294	100,0%	40 397 306	100,0%	48 202 982	100,0%	52 781 005	100,0%

* Contrat de liquidité (situation au 31/8/2024)

2.1.4 Identités des principaux dirigeants : Pierre Bastid, président du conseil d'administration ; Stéphane Piat, directeur général
Identité des contrôleurs légaux des comptes : PricewaterhouseCoopers Audit, représentée par M. Gonzague Van Royen, 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Point 2.2 - Informations financières clés concernant l'émetteur

2.2.1 Informations financières historiques

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont issus des comptes sociaux en normes comptables françaises de la Société audités par le commissaire aux comptes de la Société pour les exercices de douze mois clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 et des comptes semestriels au 30 juin 2024 et 2023, qui ont fait l'objet d'une revue limitée par le commissaire aux comptes de la Société.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat

(en millions d'euros)	31-déc-23	31-déc-22	30-juin-24	30-juin-23
Chiffre d'Affaires	2,8	0,3	3,3	0,6
Résultat d'exploitation	-52,5	-51,9	-25,4	-25,9
Résultat financier	-3,1	-3,8	-1,7	-1,7
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,1	0,0
Crédit impôts recherche (CIR)	1,7	2,1	0,8	1,0
Résultat net	-53,9	-53,7	-26,2	-26,7

Informations financières sélectionnées du bilan

(en millions d'euros)	31-déc-23	31-déc-22	30-juin-24	30-juin-23
Total de l'actif	53,1	85,2	54,2	64,5
Total des capitaux propres	-43,8	2,0	-39,4	-24,5
Endettement financier net *	49,6	3,9	47,1	32,7

* passif financier à long terme + passif financier à court-terme - trésorerie et équivalents de trésorerie.

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31-déc-23	31-déc-22	30-juin-24	30-juin-23
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-53,5	-54,4	-25,7	-30,7
Flux net de trésorerie lié aux investissements	-4,9	-2,0	-1,1	-1,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	15	68,6	30,3	4,7
Variation de trésorerie	-43,4	12,2	3,4	-27,6

Déclaration sur le fonds de roulement

A la date du Prospectus et avant réalisation de l'Offre, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie des douze prochains mois.

Au 30 juin 2024, la Société disposait d'une trésorerie de 11,4 M€. Début juillet 2024, la Société a perçu un montant de 2,2 M€ dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Vester Finance. Avant réalisation de l'Offre, le cumul de ces deux éléments permet à la Société de financer ses activités jusque fin septembre 2024. Dans l'hypothèse où la Société n'aurait accès à aucun autre financement complémentaire d'ici le 30 septembre 2024, son insuffisance de financement se matérialiserait donc début octobre 2024. La Société estime, sur la base de son business plan actuel, qu'il lui faudra sécuriser environ 45 M€ de financements pour assurer ses activités sur les 12 mois à venir, soit jusqu'à fin septembre 2025.

Dans l'hypothèse de réalisation de l'Offre entre 75% et 100%, la Société sera en mesure de financer ses activités jusque début décembre 2024 et jusqu'au moins fin 2024 respectivement. Compte tenu de son besoin en financement de 45 M€, la Société restera néanmoins confrontée à une situation d'insuffisance en fonds de roulement à 12 mois estimée à 38 M€ ou 36 M€, selon que l'Offre soit réalisée à 75% ou 100%.

La Société travaille à une extension progressive de son horizon de financement à 12 mois, en plusieurs étapes : la concrétisation à très court-terme de l'augmentation de capital décrite dans le présent résumé du Prospectus, qui devrait lui permettre de renforcer sa trésorerie et ainsi de poursuivre ses activités au-delà du mois de septembre 2024 ; puis d'autres initiatives complémentaires (en ce compris une ou plusieurs augmentations de capital additionnelles), lui permettant d'étendre davantage son horizon financier. La Société ne peut à ce stade donner davantage de précisions ou de visibilité sur les actions envisagées ou en cours de préparation.

Il n'est toutefois pas garanti que les financements anticipés seront disponibles dans le calendrier anticipé ou dans les montants voulus. Ceci représente une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation de la Société, et pourrait le cas échéant conduire à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, à court ou moyen terme.

2.2.2 Informations pro forma : Sans objet.

2.2.3 Réserves sur les informations financières historiques : Sans objet.

Point 2.3 - Risques spécifiques à l'émetteur

2.3.1 Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés à ses activités pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité de risque net
Risques de financiers			
Risque de financement (Risque que la Société ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour mener à bien son projet de développement)	Très probable	Critique	Risque critique
Risque de dilution significative des actionnaires (Risque d'une dilution potentiellement significative découlant notamment de l'Offre, d'éventuelles augmentations de capital futures, rendues notamment nécessaires par les besoins de financement de la Société, de	Très probable	Majeur	Risque critique

l'équitization de l'emprunt contracté auprès de BEI et de la ligne de financement en fonds propres mise en place avec Vester Finance)			
Risque de non viabilité opérationnelle et financière (Risque que le développement de la Société soit freiné, ou stoppé, que la Société ne parvienne pas à être rentable et/ou à atteindre son point d'auto-financement)	Possible	Critique	Risque important
Risques industriels			
Risque lié à la qualité de production (Risque que la Société ne parvienne pas à produire de manière routinière des prothèses conformes aux standards de qualité requis)	Probable	Critique	Risque important
Risque d'approvisionnement en matières et composants (Risque que la Société ne puisse pas obtenir auprès de ses fournisseurs les différents matières ou composants nécessaires à la production des prothèses)	Probable	Majeure	Risque important
Risques d'accès au marché			
Risque lié à l'obtention de la PMA aux Etats-Unis (Risque que la Société n'obtienne pas l'autorisation de commercialiser sa prothèse aux États-Unis)	Possible	Critique	Risque important
Risques liés au marquage CE en Europe (Risque que la Société ne conserve pas le marquage CE obtenu le 22 décembre 2020)	Possible	Critique	Risque important
Risque lié au remboursement / prise en charge de la prothèse sur le marché américain (Risque que la Société n'obtienne pas le remboursement de sa prothèse aux États-Unis)	Possible	Critique	Risque important
Risques informatiques, données et transactions			
Risques informatiques, données et transactions non autorisées (Risque de vulnérabilité face aux attaques informatiques, de perte, vol, altération ou destruction de données sensibles, de transactions non autorisées, d'indisponibilité temporaire du système d'information)	Probable	Majeure	Risque important

L'attention des investisseurs est attirée sur : (i) le risque de financement dont le degré de criticité est jugé « critique » sur la base des éléments relatifs à la déclaration sur le fonds de roulement présentés à la section 2.2.1 du présent résumé, (ii) le risque de dilution significative dont le degré de criticité est jugé « critique », du fait : (a) des instruments en circulation donnant accès au capital représentant un nombre d'actions supplémentaires de 12.369.418 au 31 août 2024, dont 1.259.891 actions potentielles au bénéfice de M. Stéphane Piat, incluant en particulier 218.136 actions ordinaires qui lui ont attribuées de manière provisionnelle le 24 juin 2024 et qui deviendront disponibles le 24 juin 2027 ; et un maximum de 436.300 actions ordinaires qui lui ont été attribuées de manière provisionnelle le 24 juin 2024, susceptibles de devenir disponibles également le 24 juin 2027, dans l'hypothèse où les critères de performance qui y sont associés seraient atteints à 100% à cette date, (b) de la dilution résultant de l'équitization de l'emprunt auprès de la BEI sans que le pourcentage de cette dilution ne puisse être déterminé avec précision à ce stade, et (c) de l'Offre et du recours probable dans le futur à des opérations complémentaires pour financer les besoins de la Société, et (iii) le risque de non viabilité opérationnelle et financière dont le degré de criticité est jugé « important », les résultats cliniques pouvant ne pas aussi satisfaisants qu'anticipé, le dispositif pouvant ne pas être aussi rapidement adopté et/ou pris en charge financièrement aux niveaux escomptés, dans tous les pays visés par la Société, et la rentabilité de la Société nécessitant qu'elle produise son dispositif à un coût compétitif.

Section 3 - Informations clés sur les valeurs mobilières

Point 3.1 - Principales caractéristiques des valeurs mobilières

3.1.1	Nature et catégorie : les actions de la Société dont l'admission sur Euronext Growth d'Euronext Paris est demandée sont des actions ordinaires nouvelles, toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les actions ordinaires existantes (les « Actions Existantes ») de la Société, émises à un prix de souscription de 1,60 euros par action (0,04 euro de valeur nominale et 1,56 euros de prime d'émission) (le « Prix de Souscription » ou le « Prix de l'Offre »), tel qu'arrêté le 16 septembre 2024 par le directeur général agissant sur subdélégation de pouvoir du conseil d'administration, en date du 16 septembre 2024, conformément aux dixième (10 ^{ème}) et treizième (13 ^{ème}) résolutions de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société en date du 30 mai 2024 (l'« Assemblée Générale »). Elles seront admises aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les Actions Existantes sous le même code ISIN FR0010907956 (les « Actions Nouvelles »). Date de jouissance : les actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous) seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.
3.1.2	Devise d'émission / Dénomination Devise : Euro Libellé pour les actions : Carmat Mnémonique : ALCAR
3.1.3	Nombre d'actions émises : un maximum de 6.414.516 Actions Nouvelles, (pouvant être porté à 7.376.693 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à 8.483.197 en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation), d'une valeur nominale de 4 centimes d'euro (0,04) euro, comprenant une prime d'émission de 1,56 euros chacune, à souscrire en espèces, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public.
3.1.4	Droits attachés aux valeurs mobilières : les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont : (i) droit à dividendes, (ii) droit de vote (dont un droit de vote double pour les actions entièrement libérées en compte nominatif au profit du même actionnaire depuis deux ans au moins), (iii) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, (iv) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation et (v) droit d'information des actionnaires.
3.1.5	Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité : les actions ordinaires sont des titres de capital dont le remboursement est subordonné à l'existence d'un boni de liquidation distribuable après l'extinction de l'ensemble des passifs exigibles de la Société.
3.1.6	Politique en matière de dividendes : la Société n'a distribué aucun dividende depuis sa création. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

Point 3.2 - Lieu de négociation des valeurs mobilières

3.2.1	Demande d'admission à la négociation : les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris (« Euronext Growth »), sur la même ligne de cotation que les Actions Existantes (code ISIN FR0010907956, mnémonique : ALCAR). Les Actions Nouvelles feront également l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera la compensation des Actions Nouvelles entre teneurs de compte-conservateurs. L'admission des Actions Nouvelles sur Euronext Growth d'Euronext Paris est prévue le 2 octobre 2024.
-------	--

Point 3.3 - Garantie

3.3.1	L'émission ne fait l'objet d'aucune garantie de bonne fin, au sens des dispositions de l'article L. 225-145 du code de commerce. Néanmoins, la Société a obtenu des engagements de souscription, le cas échéant à titre de garantie, à hauteur d'un montant total de 6.7M€, soit 65,2% du montant initial de l'Offre.
-------	---

Point 3.4 - Principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières

3.4.1	Principaux risques propres aux valeurs mobilières : les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux risques propres aux Actions Nouvelles figurant ci-après : (i) si les actionnaires existants ne souscrivent pas d'actions dans le cadre du délai de priorité qui leur est réservé, leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote de la Société sera diminué (et d'autant plus en cas d'exercice en tout ou partie de la Clause
-------	---

d'Extension et de l'Option de Surallocation). Il est par ailleurs rappelé que le délai de priorité réservé aux actionnaires n'est par ailleurs ni négociable ni cessible ; (ii) le cours des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le Document d'Enregistrement Universel et l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel, ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société ; (iii) la vente d'actions de la Société sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant et/ou après la période de souscription, pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ; (iv) dans l'hypothèse où la Société ferait un nouvel appel au marché moyennant l'émission d'actions nouvelles pour financer tout ou partie des besoins correspondants, il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires ; (v) l'insuffisance des souscriptions pourraient entraîner l'annulation de l'augmentation de capital ; et (vi) la résiliation du contrat de placement pourrait entraîner l'annulation de l'augmentation de capital.

Section 4 - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières

Point 4.1 - Conditions et calendrier de l'Offre

4.1.1 Modalités et conditions de l'Offre : les Actions Nouvelles sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible et réductible, au profit des actionnaires (l'« **Offre** ») au titre des dixième (10^{ème}) et treizième (13^{ème}) résolutions de l'Assemblée Générale du 30 mai 2024. Les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité décrit ci-dessous feront l'objet d'une offre globale comprenant (i) une offre au public en France, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre au Public** ») ; et (ii) un placement global destiné à des investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant : (a) une offre en France auprès d'investisseurs qualifiés ; et (b) une offre internationale auprès d'investisseurs qualifiés dans certains pays à l'extérieur des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations extraterritoriales (« *offshore transactions* ») conformément à la Regulation S du Securities Act (sauf au Japon, en Australie, en Afrique du Sud et au Canada).

Un délai de priorité de souscription de sept jours de bourse consécutifs, du 18 septembre 2024 au 26 septembre 2024 (inclus) à 17h30 heures est accordé aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 17 septembre 2024, selon le calendrier indicatif. Ce délai de priorité n'est ni cessible ni négociable.

Ces actionnaires bénéficieront de ce délai de priorité, durant lequel ils auront la possibilité de souscrire des Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) (i) à titre irréductible, à hauteur de leur quote-part dans le capital de la Société, à raison de 5 Actions Nouvelles pour 28 Actions Existantes et (ii) à titre réductible, à hauteur du nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits de priorité à titre irréductible (dans les limites visées ci-dessous), étant précisé que les Actions Nouvelles le cas échéant émises dans le cadre de l'exercice de la Clause d'Extension seront allouées prioritairement au service des ordres à titre réductible qui n'auraient pas été servis.

Les Actions Nouvelles non-souscrites dans le cadre du délai de priorité par les actionnaires, tant à titre irréductible que réductible, seront proposées au public dans le cadre de l'Offre au Public.

Le montant de l'augmentation de capital initialement prévu, prime d'émission incluse, sera d'un montant maximum brut de 10.263.226 euros (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Modalités pratiques de souscription à titre prioritaire des actionnaires : en pratique, chaque actionnaire pourra passer un ordre de souscription prioritaire en euros. Chaque actionnaire pourra ainsi souscrire à titre irréductible, à raison de 5 Actions Nouvelles pour 28 Actions Existantes qu'il détient au 17 septembre 2024.

L'actionnaire souhaitant souscrire des Actions Nouvelles en sus de celles lui revenant au titre de l'exercice de son droit de priorité à titre irréductible pourra passer un ordre, soit à titre réductible dans le cadre du délai de priorité, soit dans le cadre de l'Offre au Public ou du Placement Global. Les ordres passés par les actionnaires dans le cadre du délai de priorité à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'Actions Existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles. Les Actions Nouvelles le cas échéant émises dans le cadre de l'exercice de la Clause d'Extension seront allouées prioritairement, selon les mêmes règles, au service des ordres à titre réductible qui n'auraient pas été servis. Les ordres passés par les actionnaires dans le cadre de l'Offre au Public ou du Placement Global seront quant à eux traités sans priorité par rapport aux ordres passés par tout autre investisseur souhaitant souscrire dans le cadre de l'Offre au Public ou dans le cadre du Placement Global.

A titre d'illustration, un actionnaire qui détiendrait 3.592 actions soit 0,01% du capital pourra souscrire à titre irréductible un nombre maximum de 641 actions, correspondant un montant de souscription égal au maximum à 1.024 euros, avec la certitude d'être servi intégralement, que l'augmentation de capital soit réalisée à 100%, 75%, ou 115% du montant initialement visé.

Montant définitif de l'Offre : en fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, la taille initiale de l'augmentation de capital pourra être augmentée d'un montant maximum, prime d'émission incluse, de 1.539.483 euros, représentant 15 % de la taille initiale de l'augmentation de capital (la « **Clause d'Extension** »). L'exercice éventuel de la Clause d'Extension sera décidé par le directeur général agissant sur délégation de pouvoirs du conseil d'administration en date du 16 septembre 2024, en accord avec le Coordinateur Global et Teneur de Livre. Les Actions Nouvelles le cas échéant émises dans le cadre de l'exercice de la Clause d'Extension seront allouées prioritairement au service des ordres à titre réductible qui n'auraient pas été servis. La décision d'exercer la Clause d'Extension sera mentionnée dans le communiqué de presse diffusé par la Société et mis en ligne sur le site internet de la Société et dans l'avis diffusé par Euronext annonçant les résultats de l'augmentation de capital.

La Société consentira à Invest Securities (ou toute entité agissant pour son compte) (l'« **Agent Stabilisateur** »), une option de surallocation permettant la souscription d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15 % du nombre cumulé des Actions Nouvelles après exercice le cas échéant de la clause d'extension, soit un maximum de 1.106.504 Actions Nouvelles Supplémentaires de la Société, permettant ainsi de couvrir d'éventuelles surallocations et/ou de faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Surallocation** »). L'Option de Surallocation sera exerçable par l'Agent Stabilisateur, en tout ou partie, dans les trente jours de la clôture de l'Offre soit, à titre indicatif, jusqu'au 27 octobre 2024. Si l'Option de Surallocation est exercée en tout ou partie, un communiqué de presse sera publié par la Société.

Il est précisé qu'en cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital pourrait être limitée à 75% du montant initialement prévu, soit 7.697.419 euros au lieu du montant initial de 10.263.226 euros. Si le montant des souscriptions reçues par la Société représentait moins de 75% du montant initialement prévu, l'Offre serait annulée et l'ensemble des ordres de souscription passés dans ce cadre serait alors caducs.

Offre au Public : l'Offre au Public sera ouverte uniquement en France du 18 septembre 2024 au 26 septembre 2024 (inclus) à 17 heures 30 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier, pour les souscriptions par Internet.

Placement Global : le Placement Global aura lieu du 18 septembre 2024 au 28 septembre 2024 (inclus) à 17 heures (heures de Paris). Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Coordinateur Global et Teneur de Livre au plus tard le 28 septembre 2024 avant 17 heures (heure de Paris) (date indicative).

Prix des Actions Nouvelles dans le cadre de l'émission : 1,60 euros par Action Nouvelle (soit 0,04 euro de valeur nominale et 1,56 euros de prime d'émission) à libérer intégralement au moment de la souscription en espèces. Le Prix de l'Offre correspond au prix des Actions Nouvelles offertes dans le cadre du délai de priorité et de l'Offre au Public et du Placement Global. Le Prix de l'Offre fait ressortir (i) une décote de 24,5 % par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix de l'émission par le directeur général (soit le 16 septembre 2024) et (ii) une décote de 21,2 % par rapport au cours de clôture précédant la date de fixation du prix de l'émission par le directeur général (soit le 16 septembre 2024).

Montant brut de l'émission : le montant brut de l'émission des Actions Nouvelles s'élève à 10.263.226 euros, pouvant être porté à 11.802.709 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à 13.573.115 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Jouissance des Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles porteront jouissance courante, donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date et seront admises sur la même ligne de cotation que les Actions Existantes.

Notifications aux souscripteurs des Actions Nouvelles : dans le cadre de l'Offre au Public, les investisseurs ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par leur intermédiaire financier. Dans le cadre du Placement Global, les investisseurs ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par le Coordinateur Global et Teneur de Livre.

Révocation des ordres de souscription : Les ordres de souscription reçus dans le cadre de l'Offre au Public sont irrévocables.

Calendrier indicatif de l'opération

16 septembre 2024	Décision du conseil d'administration approuvant le principe de l'Offre et donnant au directeur général les pouvoirs pour sa mise en œuvre / Décisions du directeur général relatives au lancement de l'Offre et fixation du prix de l'Offre
17 septembre 2024	Approbation du Prospectus par l'AMF / Signature du Contrat de Placement / Date limite de l'inscription en compte des actions de la Société afin de bénéficier du délai de priorité de souscription (<i>record date</i>)
18 septembre 2024	Communiqué de presse annonçant le lancement de l'Offre (avant ouverture des marchés) / Mise à disposition du Prospectus / Publication de l'avis d'Euronext Paris d'Ouverture de l'Offre / Ouverture du délai de priorité, de l'Offre au Public et du Placement Global
26 septembre 2024	Clôture du délai de priorité et de l'Offre au Public (17h30)
28 septembre 2024	Clôture du Placement Global (17h00) / Fixation des modalités définitives de l'Offre (en ce compris l'exercice de la Clause d'Extension, le cas échéant)
30 septembre 2024	Communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre (avant ouverture des marchés)
2 octobre 2024	Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre au Public
27 octobre 2024	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles / Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext / Ouverture de la période de stabilisation
	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation / Fin de la période de stabilisation éventuelle

Le public sera informé, le cas échéant, de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site Internet et d'un avis diffusé par Euronext.

Engagements de souscription : aux termes d'engagements de souscription et d'engagements de souscription à titre de garantie, 9 investisseurs se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant total de 6,7 M€.

Synthèse des engagements : les engagements représentant au total 65,2 % du montant de l'Offre, sont répartis comme suit :

- **actionnaires historiques** : Santé Holding Srl pour 2.550.000 € et Lohas SàRL pour 1.950.000 €;
- **garants** : Market Wizards pour 680.000 €, Friedland Gestion pour 500.000 €, Hamilton Stuart Capital pour 500.000 €, Gestys pour 300.000 €, Giga société simple pour 30.000 €, Sully Patrimoine Gestion pour 80.000 € et EB Finance pour 100.000 €.

Les engagements de souscription à titre de garantie seraient déclenchés dans le cas où le montant total de souscription des Actions Nouvelles (souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Global) représentait moins de 100%.

Tous les garants seront rémunérés par une commission d'un montant égal à 5% du montant de leur engagement de souscription à titre de garantie, indépendamment du nombre de titres qui leur seront alloués. Les garants percevront également une commission de 2% du montant de leur engagement de souscription à titre de garantie qui sera effectivement appelé dans le cadre de l'allocation finale des titres émis. En cas d'exercice partiel de ces engagements de souscription à titre de garantie, les Investisseurs seront alloués au prorata de leur engagement initial. Il est précisé que les titres éventuellement alloués au titre de ces engagements de souscription à titre de garantie ne font pas l'objet d'un engagement de conservation.

Il est rappelé que la procédure d'allocation sera la suivante : (i) la souscription des Actions Nouvelles est réservée, par priorité, aux actionnaires existants de la Société inscrits en compte à la date du 17 septembre 2024, qui pourront exercer ce droit dans les conditions décrites ci-dessus ; (ii) les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre de cette priorité seront allouées en fonction de la nature et de l'importance de la demande entre les souscriptions dans le cadre de l'Offre au Public et celles dans le cadre du Placement Global, sans règle définie a priori ; (iii) les souscriptions dans le cadre du Placement Global seront allouées en raison de l'ordre d'arrivée des souscriptions et/ou la qualité des différentes catégories d'investisseurs ; et (iv) les engagements de souscription à titre de garantie seront alloués dès lors que le reste des souscriptions allouées ne permettent pas d'atteindre le montant initial de l'Offre (une réduction proportionnelle interviendra en cas d'appel partiel de la garantie).

Engagement d'abstention de la Société : jusqu'au 31 octobre 2024, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation des actionnaires et des investisseurs s'étant engagés à souscrire à l'Offre : néant.

Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire : la répartition du capital social et des droits de vote de la Société (sur une base non diluée) est à la date des présentes, à la connaissance de la Société, telle que figurant en section 2 du présent résumé du Prospectus (« Informations Clés sur l'Emetteur »).

A titre indicatif, en cas de réalisation de l'augmentation de capital, souscrite par les actionnaires s'étant engagés aux termes d'engagements de souscription et les investisseurs s'étant engagés aux termes d'engagements de souscription à titre de garantie, sur la base du nombre d'actions en circulation et de la répartition de l'actionariat de la Société à la date du Prospectus, la répartition de l'actionariat de la Société serait, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires (à la connaissance de la Société)	Base non diluée				Base diluée			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% droits de vote
Lohas SARL (Pierre Bastid)	4 541 643	10,7%	4 541 643	9,7%	4 541 643	8,3%	4 541 643	7,7%
Les Bastidons (Pierre Bastid)	1 343 333	3,2%	1 343 333	2,9%	1 343 333	2,5%	1 343 333	2,3%
Sante Holdings SRL (Dr Antonino Ligresti)	5 831 366	13,8%	7 464 790	15,9%	5 831 366	10,7%	7 464 790	12,6%
Matra Défense SAS (Groupe Airbus)	2 670 640	6,3%	3 652 040	7,8%	2 670 640	4,9%	3 652 040	6,2%
Corely Belgium SPRL (Famille Gaspard)	880 000	2,1%	1 670 000	3,6%	880 000	1,6%	1 670 000	2,8%
Therabel Invest	741 706	1,8%	741 706	1,6%	747 706	1,4%	747 706	1,3%
Pr. Alain Carpentier & Famille	491 583	1,2%	983 166	2,1%	491 583	0,9%	983 166	1,7%
Association Recherche Scientifique Fondation A. Carpentier	115 000	0,3%	230 000	0,5%	115 000	0,2%	230 000	0,4%
Cornovum	458 715	1,1%	458 715	1,0%	458 715	0,8%	458 715	0,8%
Stéphane Piat (directeur général)	553 402	1,3%	671 212	1,4%	1 813 284	3,3%	1 891 134	3,2%
Actions auto-détenues*	14 281	0,0%	0	0,0%	14 281	0,0%	0	0,0%
Flottant	24 694 141	58,3%	25 055 217	53,5%	35 709 947	65,4%	36 212 994	61,2%
Total	42 335 810	100,0%	46 811 822	100,0%	54 617 498	100,0%	59 195 521	100,0%

* Contrat de liquidité (situation au 31/8/2024)

4.1.2 Estimation des dépenses totales liées à l'émission : sur la base du Prix d'Offre égal à 1,60 euros, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,1 million d'euros (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation).

4.1.3 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre : à titre indicatif, l'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'Offre et ne souscrivant pas à celle-ci et sur la quote-part des capitaux propres de la Société par action est la suivante :

	Quote-part du capital	Quote-part des capitaux propres
--	-----------------------	---------------------------------

	Base diluée	non diluée*	Base diluée	non diluée	Base diluée*
Avant l'Offre	1,00%	0,75%	-1,0462	-0,3973	
Après émission de 4.810.887 Actions Nouvelles (en cas de souscription à hauteur de 75%)	0,88%	0,68%	-0,7337	-0,2160	
Après émission de 6.414.516 Actions Nouvelles (hors exercice de la clause d'extension)	0,85%	0,66%	-0,6453	-0,1627	
Après émission de l'intégralité des Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)	0,83%	0,65%	-0,5954	-0,1322	
Après émission de l'intégralité des Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,81%	0,63%	-0,5407	-0,0984	

* A la date du Prospectus, 12.281.688 actions nouvelles sont susceptibles d'être émises par la Société sur exercice ou acquisition d'instruments dilutifs, dont (i) 1.259.891 actions (ordinaires et de préférence) au titre des actions attribuées gratuitement à M. Stéphane Piat (directeur général de CARMAT), dont 218.136 actions qui deviendront disponibles le 24 juin 2027 et un maximum de 436.300 actions, susceptibles de devenir disponibles à cette même date, dans l'hypothèse où les critères de performance associés seraient tous atteints à cette date, (ii) 2.422.204 actions au titre des actions attribuées gratuitement aux salariés de la Société, (iii) 66.000 BSA au bénéfice des administrateurs et consultants de la Société, (iv) 3.005.000 actions sur exercice des 3.500.000 BSA Vester actuellement en circulation, et (v) 5.528.593 actions sur exercice des 6.000.000 BSA BEI actuellement en circulation. La Société sera très probablement amenée dans le futur à émettre des BSA équitization supplémentaires, à l'effet de lui permettre d'apurer intégralement sa dette contractée auprès de la Banque Européenne d'Investissement (soit environ 47 M€ pour l'ensemble des trois tranches de l'emprunt), étant précisé toutefois que le nombre total d'actions susceptibles d'être émises in-fine au titre de cet apurement ne peut être déterminé avec précision dans la mesure où il dépend notamment de l'évolution future du cours de l'action CARMAT.

4.1.4 Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur : sans objet.

Point 4.2 - Raison d'établissement de ce prospectus

4.2.1 Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?

Ce Prospectus est établi à l'occasion de l'émission des Actions Nouvelles et permet de rétablir et maintenir en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci

L'émission des Actions Nouvelle a pour objet principal de renforcer les capitaux propres de la Société et de financer son besoin en fonds de roulement à court terme. Avant réalisation de l'Offre, les ressources financières certaines dont dispose la Société, lui permettent de financer l'ensemble de ses activités jusque fin septembre 2024. Le produit net de l'Offre permettra à la Société de poursuivre ses opérations au-delà de cet horizon, et en particulier de poursuivre le développement de sa production et de ses ventes, ainsi que son essai clinique EFICAS en France. Les fonds devant être levés dans le cadre de l'Offre ne financeront que partiellement les besoins de la Société, et celle-ci restera confrontée au défi de son financement à court terme, avec une insuffisance nette à financer de l'ordre de 36 à 38 M€ pour assurer ses activités pour les douze prochains mois, soit jusqu'à fin septembre 2025 (se reporter à la section 2.2.1 (« déclaration sur le fonds de roulement ») du présent résumé du Prospectus, pour plus de précisions). La réalisation à 100% de l'Offre, hors Clause d'Extension et Option de Surallocation permettra à la Société de poursuivre ses opérations jusque au moins fin 2024. Le montant du produit de l'Offre serait, à titre indicatif, comme suit :

En millions d'euros	Offre à 75%	Offre à 100% (hors exercice de la Clause d'Extension)	Offre à 115% (après exercice intégral de la Clause d'Extension)	Offre après Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
Produit brut	7,70	10,26	11,80	13,57
Dépenses estimées*	0,74	0,90	0,95	1,06
Produit net	6,95	9,36	10,85	12,51

* En ce compris la rémunération des intermédiaires financiers, frais juridique, de communication et administratifs ainsi que le montant de la rémunération relative aux engagements de souscription au titre de garantie en cas d'appel intégral des garants (soit 153K€ = 7 % x 2,2M€), ainsi que les autres frais liés à l'émission.

4.2.2 Convention de prise ferme avec engagement ferme : néant.

4.2.3 Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'Offre : le Coordinateur Global et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société, à ses affiliés, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels il a reçu ou pourra recevoir une rémunération.

Point 4.3 - Qui est l'offreur de valeurs mobilières (si différent de l'émetteur) ?

4.3.1 Non applicable.